EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° 2023 - 55 - 03 - Séance du 10 juillet 2023

En exercice : **23** Présents : 17

Qui ont pris part à la délibération : **21**<u>Date de la convocation</u> : 04 juillet 2023

<u>Date de l'affichage</u> : **04 juillet 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le **lundi dix juillet** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents: Laurent PRIZÉ, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC,

Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sébastien MOIZAN, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jérôme MARQUET, Léonce GUIÉNO,

Nadia MEZIANI, Anne-Sophie DESMOTS

Excusés: David MAURUGEON, (pouv à Laurent PRIZÉ), Stéphane GUILLOU (pouv à Hervé

LHERMITTE), Caroline GAVARD (pouv à Jean-Yves QUÉLENNEC), Sylvain ROBERT

(pouv à Anne-Sophie DESMOTS), Muriel HUBERT

Absente: Cannelle ROBIN.

Secrétaire de séance : Jérôme MARQUET

FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission Finances, réunie le 26 juin 2023, propose d'augmenter les tarifs de 3,5 % les prestations alimentaires pour les familles montgermontaises et de 7.5 % pour les familles non montgermontaises et d'augmenter les tarifs de la garderie, l'étude et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 3.5% pour les familles montgermontaises et de créer un tarif distinct pour les familles non montgermontaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme Meziani) :

▶ approuve les tarifs des prestations extrascolaires applicables du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, tels que proposés par la commission Finances réunie le 26 juin 2023 et présentés ci-dessous.

REPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix de repas et du service	Prix de l'animation sur la pause méridienne	Prix de repas et du service	Prix de l'animation sur la pause méridienne
	enfants Montgermontais		enfants non Montgermontais	
Tranche 1 : moins de 699,99 €	0,76	0,24	0,76	0,24
Tranche 2 : de 700 € à 899,99 €	1,40	0,43	1,79	0,55
Tranche 3 : de 900,00 € à 1099,99 €	2,10	0,65	2,68	0,83
Tranche 4 : de 1100,00 € à 1299,99 €	2,80	0,87	3,58	1,11
Tranche 5 : de 1300,00 € à 1499,99 €	3,50	1,08	4,47	1,39
Tranche 6 : de 1500,00 € à 1699,99 €	4,20	1,30	5,37	1,66
Tranche 7 : de 1700,00 € à 1899,99 €	4,90	1,52	6,25	1,93
Tranche 8 : 1900,00 € et plus ou				
revenu ou attestation CAF non communiqué	5,60	1,73	6,25	1,93

REPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL	Gouter de garderie	Etude surveillée	Temps d'Activité Périscolaire	GARDERIE au 1/4 d'heure
CAF)				
Tranche 1 : moins de 699,99 €	0,14	0,37	0,19	0,06
Tranche 2 : de 700 € à 899,99 €	0,29	0,75	0,38	0,13
Tranche 3 : de 900,00 € à 1099,99 €	0,43	1,12	0,57	0,19
Tranche 4 : de 1100,00 € à 1299,99 €	0,57	1,49	0,76	0,26
Tranche 5 : de 1300,00 € à 1499,99 €	0,72	1,86	0,95	0,32
Tranche 6 : de 1500,00 € à 1699,99 €	0,87	2,24	1,14	0,39
Tranche 7 : de 1700,00 € à 1899,99 €	0,93	2,61	1,33	0,45
Tranche 8 : 1900,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	1,15	2,98	1,52	0,51
Tarifs pour les Non montgermontais	1,33	3,44	1,76	0,59

Toutes prestations non décommandées 2 jours ouvrés avant la date seront facturées, sauf justificatif médical. Les prestations feront l'objet d'une <u>surfacturation de 10 %</u> en cas d'absence de préinscription sur le portail famille.

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	01/08/2023
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	7,50
+ de 18 ans	9,15
Prix pour le personnel communal, employés de service Ecole N. Dame	5,65
Prix pour les enseignants	6,90
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1ère année	5,00
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2ème année	5,23
Prix de repas animation intergénérationnel	5,44
Prix du repas pour la prestataire de marché CLE	4,59
Prix du goûter pour la prestation du marché CLE	0,71

Le registre dûment signé Pour extrait conforme

> Le Maire Laurent PRIZÉ